

Délibération 2026-060

Désignation des délégués au Syndicat Mixte Ouvert pour la Remise en Navigabilité du Tarn (SMOENT)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents -26 | Pouvoirs - 01 | Membres absents – 0

Exposé

Ce syndicat est composé du département de la Haute-Garonne et de la Communauté de Communes Val d'Aïgo puisque seules ces collectivités ont délibéré sur le principe de la création de ce syndicat.

La Communauté de Communes Val'Aïgo est représentée au Comité Syndical par **2 délégués titulaires** et par **2 délégués suppléants**.

Sont candidats : Mme Sonia BLANCHARD et M. Cédric MAUREL en tant que délégués titulaires.

Sont candidats : M. Serge MOULET et M. Didier ROUX en tant que délégués suppléants.

Considérant que cette élection doit intervenir au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant,

Madame la Présidente demande s'il peut être procédé au vote au scrutin public : ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **De proclamer élus 2 délégués titulaires au SMORNT : Mme Sonia BLANCHARD et M. Cédric MAUREL ;**
- **De proclamer élus 2 délégués suppléants au SMORNT : M. Serge MOULET et M. Didier ROUX ;**
- **De mandater** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 27	Pour – 27	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Caroline VILLA

